

CHRYSO® Color P

DESCRIPTIF

Les pigments **CHRYSO® Color P** sont des oxydes métalliques synthétiques sous forme de poudres.

Ils sont insolubles dans l'eau, les alcalis et les acides dilués. Ils sont résistants aux UVs et aux intempéries. Ils sont compatibles avec les liants à base de chaux et de ciment.

CHRYSO® Color P présente la particularité de posséder une surface spécifique jusqu'à 10 fois supérieure à celle du ciment. Ce qui lui confère un excellent pouvoir colorant.

La gamme CHRYSO® Color P se décline sur les catégories A et/ou B relatives à la norme NF EN 12878.

BÉNÉFICES

- Conditionnement personnalisable
- Large gamme de teinte
- Résistance aux UVs et aux intempéries

COLORIS

Réalisation de teintes sur mesure en Catégorie A ou B.

Nuancier de notre gamme prestige (Catégorie A).



DOMAINES D'APPLICATIONS

- BPE
- Préfabrication
- Bétons architectoniques
- Bétons colorés

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	poudre
Durée de vie	36 mois

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES



Les informations contenues dans la présente fiche technique sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse ou d'utilisation de nos produits en dehors des stipulations du paragraphe "Applications" de la fiche technique. Des essais préalables à chaque utilisation devront être effectués par les utilisateurs et permettront ainsi de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application donnent satisfaction. Consultez la version la plus récente de la fiche technique, disponible sur www.chryso.fr

CHRYSO - Tour Saint-Gobain 12 place de l'Iris - 92400 Courbevoie Tél.:+33 (0)1 88 54 00 00 e-mail:contact@chryso.com

MODE D'EMPLOI

Informations normatives et réglementaires :

La norme NF EN 12878 indique que seuls les pigments de catégorie B sont autorisés dans la réalisation de béton armé. Pour les bétons non armés, la catégorie A comme la catégorie B peuvent convenir.

Dans le cas de mélange de pigment A et B, c'est la catégorie A qui prévaut. Ainsi pour obtenir un mélange adapté au béton armé, seuls des pigments B peuvent être utilisés.

Conditionnement :

- Sacs de 15, 20 ou 25 kg selon la couleur
- Sachets pré-dosés hydrosolubles ou non au poids souhaité
- Sachets conditionnés en containers, cartons et seaux plastiques
- Autres conditionnements : sur demande

Dosage :

Les dosages sont exprimés en % de la masse de ciment/chaux.

Intensité faible : 0,5% à 2%

Intensité moyenne : 2% à 4%

Intensité forte : 4% à 6%

Pour toutes indications supplémentaires, nous consulter.

Mise en oeuvre :

Pour une bonne répartition des pigments dans le béton ou mortier, introduire de préférence les pigments CHRYSO® Color P avec les granulats ou le sable.

Pré-malaxer, puis introduire le ciment, les additifs et l'eau de gâchage.

Plusieurs paramètres peuvent impacter la teinte, il est recommandé de faire

CHRYSO® Color P

- Ce produit satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE. La déclaration correspondante est disponible sur notre site Internet.
- Ce produit est conforme à la norme CE - EN 12878.

PRÉCAUTIONS

- La durée de vie s'applique uniquement au produit stocké dans son emballage d'origine.
- Stocker dans des conditionnements hermétiquement fermés.
- Stocker dans un endroit tempéré.
- Stocker à l'abri de l'humidité et des intempéries.
- Refermer les sacs après utilisation afin d'éviter l'absorption d'humidité et la contamination
- Les pigments noirs à base d'oxyde de fer sont constitués de la forme chimique hématite, sensible à l'aimantation. Ils peuvent conduire à l'obtention de teintes différentes à l'approche des aimants de coffrage y compris en mélange avec d'autres pigments.

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.

des essais préalables. Les couleurs du ciment, des fillers et des éléments fins du sable (d'un diamètre inférieur à 0,2 mm) sont déterminantes pour la teinte finale.

Après calage de la teinte, toutes les proportions de matières premières doivent être strictement respectées.

A jeune âge, les bétons et mortiers colorés doivent être stockés sous abri.

Informations supplémentaires :

Cas des CE B :

- Teneur en ions chlorures $\leq 0,10\%$
- Matières solubles $\leq 0,5\%$

Tableau des densités apparentes et Perte par calcination (en %) :

□